



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JULIENNE

**AVIS PUBLIC
PROMULGATION DU RÈGLEMENT 1124-24**

AVIS PUBLIC est, par les présentes donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Julienne que le conseil municipal a adopté, lors de la séance extraordinaire du 25 novembre 2024, le Règlement 1124-24 remplaçant le règlement #873-12 concernant la régie interne des séances du conseil municipal.

Toute personne intéressée par ce règlement peut en prendre connaissance au bureau de la secrétaire-trésorière/directrice générale au 2450, rue Victoria, aux heures habituelles de bureau.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la présente publication.

Donné à Sainte-Julienne, ce vingt-septième (27^e) jour du mois de novembre l'an deux mille vingt-quatre (2024).

Nathalie Girard
Directrice générale et greffière-trésorière